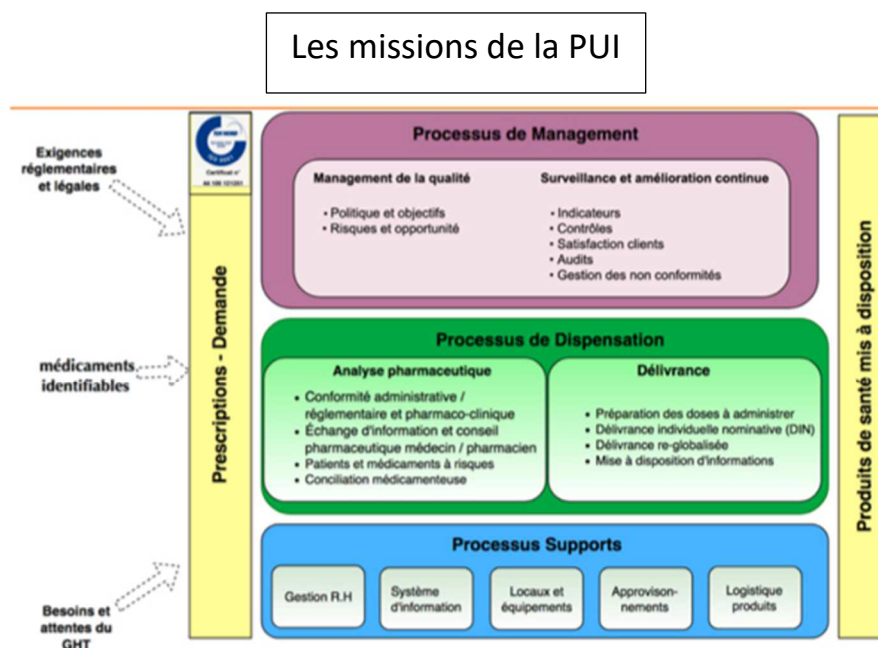


Pharmacie centrale

1.1.1 Missions de la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI)

La conception, la superficie, l'aménagement et l'agencement des locaux de la PUI sont adaptés aux missions et activités dont elle est chargée (Décret n° 2019-489 du 21 mai 2019 relatif aux pharmacies à usage intérieur).



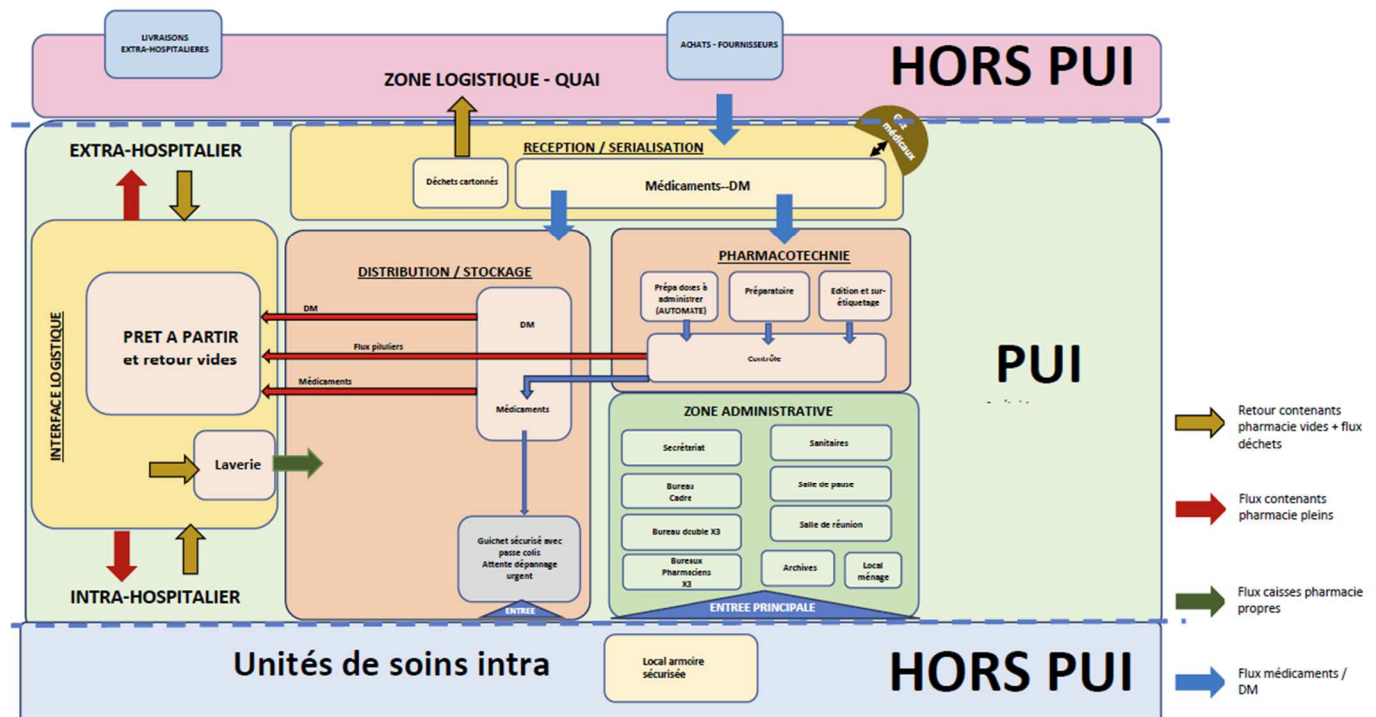
Les clients de la pharmacie seront :

- Les 6 unités d'hébergement présentes dans le Nouvel Hôpital :
 - 4 unités de 33 lits
 - PIMMS (Projet d'Intégration et de Maintien Médico-Social)
 - US3A (Unité de Soins pour Adultes et Adolescents Autistes)
- Les autres unités présentes au sein du centre hospitalier :
 - CDA (Clinique Des Addictions)
 - UHA (Unité d'Hospitalisation pour Adolescents)
 - MAS (Maison d'Accueil Spécialisée)
- Les structures extrahospitalières en santé mentale :
 - Hôpitaux de jour
 - CMP (Centre Médico-Psychologique)
 - CAC (Centre d'Accueil Spécialisé)
 - SPUL (Service de Psychiatrie d'Urgences et de Liaisons)
 - ...

La pharmacie sera ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30 pour les clients internes. Elle sera donc accessible :

- Par le quai pour l'arrivée des livraisons
- Par le quai pour les départs vers l'extrahospitalier en véhicule
- Par les services logistiques pour l'intra hospitalier (bâtiment projeté)
- Par les services de soins dans le cadre d'un dépannage urgent

1.1.2 Schéma fonctionnel



1.1.3 Description des locaux

L'organisation des différents espaces doit être une marche en avant depuis la réception jusqu'au départ des contenants vers les unités et services.

1.1.3.1 Réception - Sérialisation

Le quai de réception des produits sera identique au quai de réception de la logistique centrale.

Le quai de réception est en lien avec le local déchets et le local gaz médicaux. La zone de réception des marchandises est attenante à la PUI.

Doivent être prévus :

- Un sol avec une résistance adaptée aux charges et passages multiples (transpalettes)
- 2 filières, médicaments et DM :
 - Zone entreposage des cartons et palettes en attente de déballage
 - Zone déballage / contrôle marchandise : paillasses
 - Espace réservé à la mise en quarantaine

- Médicaments – DM en attente de répartition entre « Distribution-Stockage » et « Pharmacotechnie »
- La sérialisation : ordinateur - douchette
- 2 réfrigérateurs attenants à la zone de déballage – enregistrement T° avec report à l’ECPS où un agent est présent 24h/24h
- L’élimination des cartons et palettes vides vers une zone déchets

1.1.3.2 Pharmacotechnie

- 3 activités de pharmacotechnie
 - Zone d’édition et de sur-étiquetage : paillasse – étagères
 - Zone préparation des doses à administrer : automate et/ou piluliers (le plancher, la hauteur sous plafond ainsi que les accès doivent être dimensionnés pour recevoir à terme un automate). La filtration du local ainsi qu’une aspiration dédiée dans le secteur de dé-blistérisation
 - Zone préparations non stériles (Préparatoire) : conforme aux BPP (Bonnes Pratiques de Préparation)
- 1 zone de contrôle des produits finis commune pour les 3 activités

1.1.3.3 Distribution - Stockage

- 1 zone de de stockage séparée en 2 : médicaments et DM
 - Portants pour stockage par voies d’abord
 - Chariots de cueillette
 - Transport Pneumatique d’Objets (TPO) commun
 - Coffre pour les produits stupéfiants et réfrigérateur pour les médicaments seulement
- Guichet sécurisé pour délivrance urgentes comprenant une zone d’attente accessible depuis l’intérieur du bâtiment et à destination du personnel soignant.

1.1.3.4 Interface logistique

- Zone « Prêt à partir et retour vides » :
 - Départ vers unités intra selon planning de livraisons (caisses – chariots - piluliers ...) par le service logistique : livraison sans croiser les patients / visiteurs dans chaque service depuis le local « Prêt à partir »
 - Départ pour les structures extra-hospitalières (MAS, UHA, CDA, CMP, site de Mercy, ...) : quai de chargement pour transport routier
- Laverie
 - Local de décontamination des dispositifs de transport (caisse, chariots, armoires ...)
 - Douche à l’italienne avec flexible et douchette
 - Lave-vaisselle pour le lavage des piluliers
 - Local de décontamination des dispositifs de transport (caisse, chariots, armoires ...)
 - Douche à l’italienne avec flexible et douchette
 - Lave-vaisselle pour le lavage des piluliers

1.1.3.5 Zone administrative

La pharmacie est dotée d'une zone administrative, accessible depuis l'intérieur du bâtiment, qui doit être éclairée en lumière naturelle. Elle est en liaison avec la zone « Distribution – Stockage ».

Le personnel arrive depuis les vestiaires communs de l'hôpital puis accède à la zone administrative.

La zone du personnel comprendra :

- 4 bureaux individuels et 3 bureaux doubles permettront d'accueillir une équipe de 3 pharmaciens, 1 cadre, 4 préparateurs, 2 étudiants.
- 1 salle de réunions équipée d'un système de visio-conférence, 10 à 15 personnes assises
- 1 secrétariat avec 1 espace archives attenant
- 1 salle de pause
- 1 sanitaire (homme et femme)
- 1 local ménage

En plus du mobilier et des équipements traditionnels, ces locaux devront être équipés de placards en lieu et place d'armoires.

1.1.3.6 Gaz médicaux

L'implantation doit respecter les règles de sécurité incendie.

1.1.3.7 Zone sécurisée

Les zones dédiées aux médicaments et DM devront être sécurisées par vidéo (surveillance des entrées/sorties des locaux) et alarme anti-intrusion. De plus la température ambiante ne devra pas excéder les 25°C en toutes circonstances (climatisation à prévoir).